

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 AOUT 2018 A 20 H 00

Convocation du 23 Août 2018

PRESENTS : Mr le Maire, Mr Gachon, Mes Paillard, Ranc, Mrs Cloche, Rouby, Guénard, Escoffier, Roig, Martinat,

ABSENTS : excusés : Mme Gambetti
Mr Reynaud, Me Boureghda, Gordillo

Secrétaire de séance : Me Paillard

.....

1 – SMBVL : PRESTATIONS PREVISION ET ASSISTANCE EN PERIODE DE CRISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SMBVL met à disposition des communes du bassin versant des solutions d'anticipation et de gestion de crise notamment PREDICT et le système d'appel en masse C2i, permettant aux Maires d'exercer pleinement les missions de prévention du risque et d'alerte des populations qui leur incombent.

Les marchés publics contractés par le SMBVL et établis à l'échelle du bassin versant permettent de bénéficier de tarifs plus attractifs.

Si l'utilisation pour les besoins propres du SMBVL les outils Prédic et C2i s'inscrit dans la compétence GeMAPI dévolue au SMBVL, la mise à disposition aux communes de ces outils ne relève pas de la compétence GeMAPI et ne s'inscrit donc pas dans les statuts du SMBVL ;

Consultées, les communes ont exprimé très majoritairement leur volonté de pouvoir continuer à bénéficier des solutions Prédic et C2i via une mise à disposition par le SMBVL ;

Pour permettre de continuer à utiliser ce service via le SMBVL dans un cadre juridique sécurisé, Il est proposé de constituer un groupement de commande entre le SMBVL, les EPCI, membres du SMBVL et les communes du bassin versant. Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer :

- La convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation des prestations de prévision et assistance en période de crise et mise en œuvre d'un système d'appel en masse pour l'alerte à la population.
- La convention de groupement de commandes pour la mise à disposition des outils d'anticipation et de gestion de crise et d'appel en masse.

Le conseil municipal demande un temps de réflexion, la décision sera prise au prochain conseil municipal.

2 – DELIBERATION ADHESION CONTRAT GROUPE ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'à l'issue de la consultation réalisée au 1^{er} semestre 2018, le Centre de Gestion a attribué le nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires à CNP ASSURANCE – SOFAXIS pour la période 2019 / 2022 (4 ans, contrat géré en capitalisation) ;

La nouveauté dans ce contrat est le choix de trois options (3 taux différents) ;

Une délibération est prise à l'unanimité pour choisir l'option 1, soit :

- Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.95 €. Le taux en 2017 était de 4.97 %

3 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A.D.S

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 de la convention de service commun « application du droit des sols » concernant la modification de la règle de répartition des frais entre les membres du service commun ADS ;

4 – DELIBERATION REGULARISATION CANTINE : ABSENCES SIGNALEES

Monsieur le Maire rappelle que pour faciliter la gestion des inscriptions de la cantine, un tarif a été mis en place au 1^{er} septembre 2018 par la vente d'une carte d'abonnement mensuel de 50 € ;

Une régularisation doit être appliquée en fin d'année afin de tenir compte des absences signalées ;

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette régularisation.

5 – R.G.P.D. : Règlement Général de Protection des Données : accompagnement CENTRE DE GESTION

Le R.G.P.D est applicable depuis le 25 mai 2018 ; cette date ouvre une période transitoire d'entrée en application de cette nouvelle réglementation.

Le R.G.P.D vient renforcer la protection des données à caractère personnel, prévue par la loi dite « informatique et libertés » et implique de nouvelles obligations. Il n'interdit pas clairement de recueillir des données mais demande à chaque commune de traiter ces données personnelles en respectant certaines règles, en constituant un registre des traitements.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et ou pénales du représentant légal de la personne morale ; c'est pourquoi il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui aura pour mission principale de mettre la commune en conformité.

Monsieur le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la R.G.P.D proposé par le Centre de Gestion. Celui-ci propose sous réserve de la connaissance du nombre de journées nécessaires de désigner le CDG 26 comme DPD en externe. Le coût de la prestation est fixé à 298 € par jour.

La décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

6 – LOGEMENT « POSTE »

Une deuxième évaluation immobilière à l'amiable sera demandée. Une réunion de commission sera organisée prochainement avec visite des lieux.

7 – TRAVAUX « CHEMIN DES PARTIES OUEST »

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal un devis estimatif pour la réfection du chemin des parties « OUEST » en 0/20 sur 400 ml au prix de 2 720 € HT à charge des communes de Baume et Bouchet s'agissant d'un chemin limitrophe.

8 – DEGATS ORAGE CHEMIN MARANDONNE

Des travaux d'urgence de remise en état ont été réalisés.

9 – ASSURANCE SMACL : PROPOSITION D'ASSURANCE ACTUALISEE

Monsieur le Maire présente une proposition d'assurance personnalisée et établie sur la base des informations communiquée. L'offre globale s'élève à 9 033.96 € TTC avec franchise ou 10 248.29 € TTC sans franchise. Le montant des cotisations 2018 s'élevait à 11 532.12 € TTC.

Une délibération est prise à l'unanimité pour accepter la nouvelle proposition d'assurance actualisée.

QUESTIONS DIVERSES

CESSION MOURALIS : l'acte de vente a été signé le 30 juillet 2018, l'acquéreur est Mr DUBOIS Aymeric au prix de 80 000 €.

EGLISE : les travaux sont terminés. Une réunion de fin de travaux aura lieu vendredi 07 septembre à 09 H 00.

CORBEAUX MAIRIE : balcon : attente devis entreprise JACQUET

PLU : Dossier révision clôturé

Rentrée scolaire : 72 enfants inscrits – Un nouveau contrat P.E.C. : Mme SOTTIAUX Rosane –

Nouveau prestataire cantine : Terres de Cuisine

Exercice inondation LEZ : 27 septembre 2018

Dans le public, une présidente d'association regrette que l'habituel vide grenier de septembre n'est pas lieu tout comme le forum des associations qui à ce jour n'est pas programmé.

Monsieur le premier adjoint répond qu'il est encore possible de prévoir le forum fin septembre si une majorité d'associations se montrent intéressées.

Prochain conseil municipal : lundi 24 septembre 2018 à 20 H 00

<i>GAUDIBERT Jean-Louis</i>	<i>GACHON Wilfried</i>	<i>CLOCHE Jacky</i>
<i>REYNAUD Guy</i>	<i>PAILLARD Sandrine</i>	<i>RANC Simone</i>
<i>MARTINAT Hervé</i>	<i>ROIG Jérôme</i>	<i>BOUREGHDA Corinne</i>
<i>GORDILLO Nathalie</i>	<i>GAMBETTI Pascale</i>	<i>GUENARD Jérôme</i>
<i>ESCOFFIER Patrice</i>	<i>ROUBY Sébastien</i>	